

FICHE SYNDICALE DE SUIVI

Affectation des fonctionnaires stagiaires 2010 dans l'académie de Montpellier

CONCOURS : INTERNE / EXTERNE :

DISCIPLINE : DIPLOME :

Situation en 2009-2010 :

Type de stage choisi : affectation dans le 2nd degré / report de stage / autre :

NOM : Prénom : Date de naissance :

Adresse :

Téléphone : Portable : Courriel :

IMPORTANT : joindre le double de votre liste de vœux envoyée au rectorat.

ATTENTION : dans certaines disciplines, le nombre de supports prévus peut être inférieur au nombre de stagiaires affectés dans l'académie ; le rectorat est donc susceptible de rajouter un certains nombres de supports dont nous n'aurons connaissance que lors de la commission d'affectation le 23 août. Nous vous conseillons donc de **joindre en plus un courrier précisant vos préférences géographiques** (par exemple : commune de Montpellier, groupement de communes autour de Montpellier, commune de Nîmes, ouest du département de l'Hérault, ...).

En principe, le barème académique est celui que vous avez obtenu sur votre premier vœu lors de la première phase d'affectation :

Rappel des éléments de ce barème :

- | | | |
|--|-------------------------|-----------|
| > 1/ classement au concours : | Vous êtes reçu(e) | sur |
| (150 pts pour le 1 ^{er} décile, 15 pts de moins pour chaque décile suivant) | | |
| > 2/ agrégation : 100 pts | | OUI NON |
| > 3/ rapprochement de conjoint : 150 pts | | OUI NON |
| + enfant à charge : 75 pts/enfant | Nombre d'enfants : | |

Est considérée comme conjoint, toute personne avec laquelle vous êtes pacsé(e) ou marié(e) avant le 1^{er} septembre 2010 ou si vous avez un enfant en commun reconnu par cette dernière.

Vous êtes en situation de rapprochement de conjoint si, de plus, cette personne travaille ou est inscrite au chômage mais en ayant exercée précédemment une profession, dont le lieu est compatible avec le lieu d'inscription au pôle emploi.

- | | |
|--|---------|
| > 4/ travailleur handicapé et bénéficiaire de l'obligation d'emploi : 1000 pts | OUI NON |
| > 5/ titulaire précédemment de la fonction publique territoriale ou hospitalière : 250 pts | OUI NON |
| > 6/ enseignants contractuels en 2009-2010 : 250 pts | OUI NON |

N'oubliez pas de nous faire parvenir, avec votre fiche de suivi, **une copie de toutes les pièces justificatives** dont vous disposez :

Pour le barème : Pacs, mariage, livret de famille, attestation professionnelle du conjoint...

Pour l'admission définitive : diplôme M1 ou M2

Dispense de diplôme pour les père et mère de famille de trois enfants ou les sportifs de haut niveau : fournir le livret de famille ou une attestation de sportif de haut niveau.

Mesures transitoires :

Pour les lauréats 2010 uniquement licenciés et ayant participé à la session 2009, fournir le relevé de notes de la session 2009.

Les lauréats 2010 inscrits en 2009-2010 en M1 dans un UFR ou à l'IUFM en 1^{ère} année (inscription équivalente à une inscription en M1) doivent bénéficier de la validation d'un M1 : fournir le diplôme M1.

Pour les lauréats 2010 d'un concours interne, uniquement licenciés et précédemment enseignants contractuels recrutés avant le 30/06/2009, fournir les contrats d'enseignants.